

# CCAS DE CHAMBERY

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi trois avril à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaients présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S.

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Mmes ALVERNHE, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, VERDU

M. NOBLECOURT

Etaients excusé(e)s :

Mmes BONILLA (donne pouvoir à Mme BOUROU), LEVROT-VIROT

M. DE BOISRIOU

Etaients absent (e)s :

Mme GARCIN, M. BERENDSEN

Pour l'administration :

M. BAUDOIN (directeur), Mme BERNARD-PEYRE (directrice de l'administration générale), M. Quentin DELORME (directeur de cabinet), Mme Daphné BOREL (DGA Ville Solidarité, Citoyenneté et Proximité), Mme DI CICCIO (secrétariat de la Vice-présidente).

La séance du conseil d'administration du 23 mars n'a pas pu se tenir faute de quorum. Une nouvelle convocation a été envoyée le 27 mars 2023 pour la séance d'aujourd'hui ; le conseil d'administration peut dès lors délibérer sans condition de quorum. M. Repentin déclare la séance ouverte et propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	BUDGET LES EPINETTES COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal.
1.2	BUDGET LES EPINETTES COMPTE ADMINISTRATIF 2022	G. BAUDOIN	Les dépenses sont supérieures en raison des coûts liés à l'absentéisme d'une part, et la revalorisation du point d'indice d'autre part. Les recettes sont également supérieures grâce au financement de la nouvelle pension de famille au 1 <sup>er</sup> octobre 2022 (dotation garantie pour 21 places) et à une régularisation liée au dispositif des chèques énergie	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Les Epinettes.
1.3	BUDGET LES EPINETTES BUDGET PRIMITIF 2023	G. BAUDOIN	Le budget primitif présente une baisse des dépenses de 14,4%, liée à la fin de gestion de l'établissement au 31 décembre 2023. N. Colin-Cocchi s'interroge sur le maintien du comité de gestion, n'ayant pas été conviée depuis un certain temps. G. Baudoïn répond qu'il n'y pas eu de raison de le réunir jusqu'ici, mais qu'il devrait se tenir dans les semaines à venir.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le budget primitif 2023 du Budget Epinettes.
1.4	BUDGET HEBERGEMENT COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal.
1.5	BUDGET HEBERGEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022	G. BAUDOIN	G. Baudoïn précise que la baisse de recettes résulte principalement de la baisse de fréquentation du restaurant par les résidents ; qui semble être une conséquence indirecte de l'inflation (le reste à vivre diminue et réduire les dépenses de restauration collective est un outil de gestion individuel aisément mobilisable).	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le compte administratif 2022 du Budget Hébergement
1.6	BUDGET HEBERGEMENT AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget Aide à Domicile.
1.7	BUDGET HEBERGEMENT BUDGET PRIMITIF 2023	G. BAUDOIN	G. Baudoïn indique une prévision à la baisse de la masse salariale en raison d'une diminution des effectifs.  Les recettes sont également prévues à la baisse en cohérence avec le taux d'occupation actuel. Sur la section investissement, des travaux importants étant intervenus sur 2021 et 2022, peu d'investissements sont prévus sur 2023.  M. Myard-Dalmaïs souhaite savoir ce qu'il en est du poste non remplacé.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Budget Primitif 2023 du budget hébergement.

			G. Baudoïn indique que, suite au départ de l'adjoint administratif d'une des deux structures, les missions ont été revues et le besoin s'est avéré moindre ce qui a permis de passer à un mi-temps.		
1.8	BUDGET AIDE A DOMICILE COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal
1.9	BUDGET AIDE A DOMICILE COMPTE ADMINISTRATIF 2022	G. BAUDOIN	La hausse de la masse salariale (+6,1%) s'explique par l'application des mesures du Ségur de la Santé et la hausse du point d'indice. La baisse des recettes est liée aux difficultés structurelles de recrutement. Concrètement, seul un départ en retraite sur 3 est remplacé. Cette situation est vécue par tous les services du bassin chambérien, si bien que les usagers ont des difficultés à trouver des intervenants. J. Perrènes souhaite savoir ce qu'il advient des personnes qui ne peuvent pas être prises en charge. G. Baudoïn indique qu'elles se tournent vers les structures privées, les emplois directs ou des entrées en structure. J. Perrènes s'inquiète du coût important de ces services.  M Noblecourt se demande s'il peut être envisagé de solliciter des mobilités internes.  G. Baudoïn indique qu'il s'agit d'un métier physique avec des horaires atypiques qui génère plutôt des situations de reclassement.  Pour élargir son réseau de recrutement, le CCAS a rencontré l'AFPA qui accompagne des primo arrivants, avec la difficulté cependant, pour ce type de métier, liée à la maîtrise indispensable de la langue française.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le compte administratif 2022 du Budget Aide à Domicile.
1.10	BUDGET AIDE A DOMICILE AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget Aide à Domicile.
1.11	BUDGET AIDE A DOMICILE BUDGET PRIMITIF 2023	G. BAUDOIN	La subvention d'équilibre est plus importante sur cet exercice car il n'y a pas de reprise de résultat 2022.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le budget primitif 2023 du Budget Aide à Domicile.
1.12	BUDGET SERVICES PARAMEDICAUX COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal.

1.13	BUDGET SERVICES PARAMEDICAUX ERRD 2022	G. BAUDOIN	G. Baudoïn précise que ce budget est financé à 100 % par l'ARS. La hausse des dépenses de personnel liée au Ségur de la santé a été couverte par la dotation de l'ARS. En revanche, la revalorisation du point d'indice n'a pour l'instant pas été compensée, mais la demande a été faite.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'ERRD 2022 du budget des Services Paramédicaux.
1.14	BUDGET SERVICES PARAMEDICAUX AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN	G. Baudoïn précise que c'est l'ARS qui indique au CCAS comment affecter le résultat. Ce dernier étant positif, il sera à prendre en compte dans le cadre de la négociation du renouvellement du contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM).	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget des Services Paramédicaux
1.15	BUDGET SERVICES PARAMEDICAUX EPRD 2023		Le budget de l'année prochaine est prévu à la baisse.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2023 du budget SPM.
1.16	BUDGET EHPAD COROLLE COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal.
1.17	BUDGET EHPAD COROLLE ERRD 2022	G. BAUDOIN	Ce budget ne parvient pas à s'équilibrer, cela est structurel depuis l'ouverture, en raison de la taille de l'établissement et du caractère temporaire de l'activité. La Ville s'est, lors des différentes ouvertures (accueil de jour puis hébergement temporaire), engagée à participer au financement de ces services. Dans le cadre du renouvellement du CPOM, le CCAS a proposé aux financeurs de « regrouper » les EHPAD et les services paramédicaux en un seul budget.  Un accord a été obtenu pour les budgets des EHPAD, ce qui devrait permettre de tendre vers un équilibre global.  Un refus a en revanche été exprimé pour intégrer les services paramédicaux.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'ERRD 2022 du Budget EHPAD COROLLE.
1.18	BUDGET EHPAD COROLLE AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget EHPAD Corolle.
1.19	BUDGET EHPAD COROLLE EPRD 2023	G. BAUDOIN	Le taux d'occupation retenu pour 2023 est celui affiché au CPOM, soit 80%.  Concernant l'accueil de jour, l'activité est répartie à la hausse dès que le conseil départemental a donné son feu vert pour remettre en fonctionnement la prestation transport auprès des usagers mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise Covid.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2023 de l'EHPAD Corolle
1.20	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le

					Trésorier Principal.
1.21	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES ERRD 2022	G. BAUDOIN	G. Baudoin rappelle que le déficit cumulé de 475 000 € est hérité de l'ancien établissement et des problèmes intervenus à la livraison du bâtiment. Cet établissement, le seul au gaz, est éligible au dispositif du bouclier tarifaire, ce qui devrait lui permettre de bénéficier de recettes en compensation des charges liées aux dépenses de chauffage.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'état réalisé recettes et dépenses 2022 du Budget EHPAD Les Charmilles.
1.22	BUDGET EHPAD LE CHARMILLES AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget EHPAD Les Charmilles.
1.23	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES EPRD 2023	G. BAUDOIN	G. Baudoin indique que l'EPRD est proposé avec une augmentation des charges liée à la maintenance et aux fluides, ainsi qu'à la restauration collective. Une diminution des dépenses d'intérim est parallèlement affichée. M. Bourou demande si les contrats cadres des agences d'intérim sont directement conclus et gérés par les établissements. G. Baudoin indique que cette gestion est centralisée au niveau du service recrutement lequel traite directement avec les agences d'intérim. La gestion des intérimaires est difficile car ils changent souvent et imposent leurs horaires. Pour information, un personnel intérimaire coûte entre 2 et 2,5 plus cher qu'un agent sous contrat. Le CCAS a fait le pari, dans le cadre de la nouvelle organisation, d'augmenter les effectifs pour espérer réduire ce recours à l'intérim. N. Colin-Joré souhaite savoir pourquoi les intérimaires ne restent pas longtemps. G. Baudoin indique que les agences ne le souhaitent pas de peur que le CCAS les embauche. C. Favetta Sieyes souligne que le souhait du CCAS est d'avoir un personnel régulier.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2023 de l'EHPAD Les Charmilles.
1.24	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal
1.25	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS ERRD 2022	G. BAUDOIN	G. Baudoin indique que la situation financière des Clématis est plus favorable que celle des Charmilles. L'inquiétude se situe au niveau du taux d'occupation qui a baissé en 2022. Le taux de rotation des résidents est plus important, les admissions sont plus complexes en raison du manque de médecin traitant (notamment des pour ceux qui ne sont pas chambériens). A ce propos, une rencontre avec SOS médecins	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'état réalisé recettes et dépenses 2022 du Budget EHPAD Les Clématis.

			<p>est prévue.</p> <p>J. Perrenes fait état du manque de médecins généralistes.</p> <p>C. Favetta Sieyes rappelle par ailleurs que le CCAS n'a toujours pas recruté de médecin coordonnateur. Il s'agit d'un poste compliqué car il n'a pas de fonction de prescription.</p> <p>J. Perrenès demande s'il peut être fait appel à un médecin en retraite.</p> <p>C. Favetta Sieyes répond qu'il s'agit d'un métier sollicitant avec des astreintes.</p> <p>Sur l'aspect frais de personnel et interim, G. Baudoin souligne la différence entre les Charmilles et les Clématis où le taux d'absentéisme est moins important et proche de la moyenne nationale.</p> <p>J. Perrenès souhaite savoir qu'elle en est la raison.</p> <p>G. Baudoin indique que les raisons sont diverses : management, constitution initiale de l'équipe. L'ouverture en deux temps de l'établissement des Charmilles n'a pas été facilitante et a pesé sur les équipes.</p>		
1.26	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget EHPAD Les Clématis</li> </ul>
1.27	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS EPRD 2023	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'EPRD 2023 de l'EHPAD Les Clématis.</li> </ul>
1.28	BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2022	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le Compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Principal.</li> </ul>
1.29	BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022	G. BAUDOIN	G. Baudoin explique que ce budget comprend tous les autres services. Il note qu'il est moins déficitaire qu'initialement prévu et dégage encore un excédent cumulé confortable. Cette réalité est notamment permise pas une masse salariale plus réduite qu'évaluée (8% de moins).	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.</li> </ul>
1.30	BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION RESULTAT	G. BAUDOIN		Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du Budget Principal.</li> </ul>
1.31	BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023	G. BAUDOIN	G. Baudoin indique que les budgets primitifs de 2022 et 2023 sont difficiles à comparer, du fait des crédits restés en réserve sur l'exercice précédent (dotation ville supplémentaire lors de la crise sanitaire). Le budget est à l'équilibre par rapport à l'année précédente. Concernant les dépenses, les conséquences que	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le budget primitif 2023 du Budget Principal.</li> </ul>

			<p>pourrait avoir la nouvelle DSP restauration n'ont pas été prises en compte.  M. Noblecourt demande ce qui est prévu pour le report de 500 000 € (dotation ville lors de la crise covid).  G. Baudoin répond qu'il vient assurer l'équilibre de l'exercice budgétaire 2023.  M. Noblecourt souhaite savoir ce qui est anticipé pour 2024.  G. Baudoin indique que la trajectoire n'est pas très favorable, des questions sont à poser pour maintenir le niveau d'équilibre.</p> <p>Dans ce cadre, des propositions peuvent être faites sur les services techniques et animation. L'intégration au budget principal de la nouvelle pension famille va avoir également des conséquences (fin des recettes versées au titre des frais de structure).</p> <p>Des choix de gestion seront à faire car les marges sur la masse salariale sont faibles. Beaucoup de services sont conventionnés avec l'Etat ou le département. Il convient de trouver des recettes supplémentaires.  Une négociation est prévue avec le département concernant le suivi du RSA.  G. Baudoin ajoute que les financeurs ne prennent pas en compte les situations d'agents reclassés.  M. Noblecourt demande s'il s'agit d'une problématique nationale.  G. Baudoin le confirme.  J. Rambaud demande si le conventionnement avec l'ARS prend mieux en compte la dépendance des personnes accueillies.  G. Baudoin répond que la considération du niveau de dépendance interviendra dans la négociation du nouveau CPOM en 2024. La négociation initiale n'était pas à l'avantage du CCAS, cependant le contexte a évolué et les interlocuteurs ont changé.</p> <p>M. Myard-Dalmais souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement du pôle animation.  G. Baudoin indique qu'il n'est pas composé par les animateurs propres à chaque établissement, il a sa propre équipe.  Une partie des activités qu'il propose sont ouvertes à l'ensemble des chambériens retraités.</p>		
1.32	MARCHE DE LOCATION ET ENTRETIEN DU LINGE PLAT ET DU LINGE PROFESSIONNEL : AVENANT N°1	G. BERNARD-PEYRE	<p>G. Bernard-Peyre explique qu'il est proposé de passer un avenant pour valider la hausse exceptionnelle des tarifs qui n'intervient pas dans le cadre prévu initialement au marché.</p> <p>Cet avenant a été proposé suite à une rencontre avec le prestataire et soumis à la CAO, laquelle a émis un avis favorable pour une hausse de 20% pour cette année. Elle pourra être négociée à la baisse.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'avenant n°1 (annexé à la présente délibération) relatif aux augmentations de prix et à l'insertion d'une clause nouvelle telles que décrites ci-dessus concernant le marché de location et d'entretien du linge plat et professionnel.</li> <li>- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.</li> </ul>

1.33	MARCHE DE PRESTATION DE RESTAURATION COLLECTIVE EN EHPAD : AVENANT N°2	G. BAUDOIN	G. Baudoïn indique que le retour des usagers sur la qualité des repas est satisfaisant. La hausse des tarifs proposée est prévue dans le marché. L'avenant concerne la modification de la clause butoir. N. Colin-Cocchi souhaite savoir quel était l'objet du 1 <sup>er</sup> avenant. G. Baudoïn répond qu'il était lié à une modification du contenu de la prestation, pour ajouter des compotes dans le bordereau des prix.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'avenant n°2 (annexé à la présente délibération) portant sur la modification de la clause butoir et la révision à la hausse du montant maximum annuel du marché.  - Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.
1.34	GROUPEMENT DE COMMANDES MOBILIER DE BUREAU : RESILIATION ACCORD-CADRE LOT 1 ET 2	G. BERNARD-PEYRE	G. Bernard-Peyre indique qu'il s'agit d'un groupement de commandes datant de 2020. Le prestataire propose une augmentation de prix qui, même s'il elle est liée au contexte inflationniste actuel, demeure non supportable par l'établissement. Le coordonnateur du marché, Grand Chambéry, a acté de mettre fin à ces 2 lots, le CCAS souhaite suivre cette décision.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve la résiliation des accords-cadres F21002 et F21003,  - Autorise le président ou son représentant à signer les courriers de résiliation,  - Approuve le retrait du CCAS de Chambéry du groupement de commandes pour les lots 1et 2.
2.1	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU CONTRAT DE PRISE EN CHARGE POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ET L'ACCUEIL DE JOUR	G. BAUDOIN	G. Baudoïn explique que les règlements intérieurs et les contrats de prise en charge doivent être validés par le conseil d'administration. Concernant l'hébergement temporaire, des précisions sont apportées notamment aux conditions d'admissions et au recours à SOS médecin. Pour l'accueil de jour, les modifications portent sur les modalités d'inscription et le transport des usagers.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Valide les modifications proposées dans le document annexé relatif au contrat de prise en charge et au règlement de fonctionnement de l'hébergement temporaire  - Valide les modifications proposées dans le document annexé relatif au contrat de prise en charge et au règlement de fonctionnement de l'accueil de jour
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2023				Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 03 mars 2023.

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 09 MARS 2023 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Questions diverses :

- Retour sur les séances de dégustations pour la restauration collective : une tendance très nette est ressortie entre les 2 candidats. Le dialogue a été intéressant.
- Le conseil d'administration du 24 avril est annulé.

La séance est clôturée à 14h30.